

Lundi 17 août 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 17 août 2026 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est absent Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

Sont aussi présents Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale ainsi que Monsieur Jean-Philippe Grenier, responsable du développement et de l'urbanisme.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2026-08-331

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, acceptation et autorisation de paiement de deux comptes à payer.
4. Adoption du Règlement numéro 431-2026 modifiant le Règlement numéro 425-2026 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.
5. Avis de motion du Règlement numéro 432-2026 décrétant des travaux de réfection de la gare patrimoniale et autorisant un emprunt de 331 675 \$ pour en acquitter les coûts.
6. Dépôt du projet du règlement numéro 432-2026 décrétant des travaux de réfection de la gare patrimoniale et autorisant un emprunt de 331 675 \$ pour en acquitter les coûts.
7. Mandat à la mairesse et à la greffière pour signer une convention de bail avec 9402-0765 Québec inc. pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2029.
8. Renouvellement du bail pour le terrain de la gare avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2031.
9. Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement-Sécurisation.
10. Contribution financière aux fêtes du 200^e anniversaire de Saint-Pascal.
11. Période de questions.
12. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-08-332 DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX COMPTES À PAYER.

CONSIDÉRANT le dépôt, par la trésorière, de deux compte à payer pour un montant total de 7 415,89 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des montants suivants aux fournisseurs apparaissant ci-après :

- 9340-7831 Québec inc. (Transport Fred Morin) au montant de 7 185,94 \$ incluant les taxes;
- Générations Autonomes au montant de 229,95 \$.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière
---------------------------	--------------------------------

2026-08-333 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2026 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approprier les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses d'opération diverses de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 425-2026 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'annexe « C » du règlement numéro 425-2026 afin d'ajouter de nouveaux tarifs relatifs à la fourniture de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 3 août 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 431-2026, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que le Règlement numéro 431-2026 modifiant le Règlement numéro 425-2026 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements).**

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière
---------------------------	--------------------------------

2026-08-334 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 432-2026 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GARE PATRIMONIALE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 331 675 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

Madame Isabelle Chouinard, conseillère donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 432-2026 décrétant des travaux de

réfection de la gare patrimoniale et autorisant un emprunt de 331 675 \$ pour en acquitter les coûts.

Isabelle Chouinard, conseillère

2026-08-335 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 432-2026 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GARE PATRIMONIALE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 331 675 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Isabelle Chouinard, conseillère procède au dépôt du projet de règlement numéro 432-2026 décrétant des travaux de réfection de la gare patrimoniale et autorisant un emprunt de 331 675 \$ pour en acquitter les coûts.

2026-08-336 MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC 9402-0765 QUÉBEC INC. POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026 AU 31 AOÛT 2029.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal est propriétaire de l'immeuble industriel situé au 680, rue Hudon, correspondant au lot numéro 3 656 975 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'échéance de la convention de bail existant entre la Ville et l'entreprise 9402-0765 Québec inc. pour ledit immeuble le 31 août 2026;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par l'entreprise 9402-0765 Québec inc. de renouveler le bail de location pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2029, lequel prévoit la possibilité pour le locataire de mettre fin au bail avant son échéance dans le cas d'acquisition de ladite propriété par lui-même;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec 9402-0765 Québec inc. pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2029 et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de bail.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-08-337 RENOUELEMENT DU BAIL POUR LE TERRAIN DE LA GARE AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} NOVEMBRE 2026 AU 31 OCTOBRE 2031.

CONSIDÉRANT l'échéance du bail existant entre la Ville et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (ci-après appelée, la Compagnie) pour le terrain de la gare le 31 octobre 2026;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 24 juillet 2026 de la Compagnie informant la Ville des modalités de renouvellement du bail pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2031;

CONSIDÉRANT également l'ajustement du coût du loyer pour le bail existant réclamé par la Compagnie au montant de 2 369,14 \$ en raison de l'augmentation du coût des taxes foncières payées par elle en 2024, 2025 et 2026, le tout en conformité avec les dispositions prévues à l'amendement au bail initial signé le 21 mars 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'accepter les termes de renouvellement du bail pour le terrain de la gare soumis par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2031 au coût annuel de 5 748,75 \$ incluant les taxes et de mandater la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre de renouvellement de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada datée du 24 juillet 2026;
- d'autoriser le paiement d'un montant total de 2 369,14 \$ à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à titre d'ajustement du coût du loyer pour les années 2024, 2025 et 2026.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière
---------------------------	--------------------------------

2026-08-338

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION.

CONSIDÉRANT le projet de réfection de ponceaux et de travaux de pavage dans le 4^e Rang Est;

CONSIDÉRANT que le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante, soit l’estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que Madame Emilie Poulin, directrice générale agit à titre de représentante de la Ville auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Saint-Pascal :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement-Sécurisation pour le projet de réfection de ponceaux et de travaux de pavage dans le 4^e Rang Est, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que Madame Emilie Poulin, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-08-339

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX FÊTES DU 200^e ANNIVERSAIRE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT l'organisation d'activités entourant les célébrations du 200^e anniversaire de Saint-Pascal en 2027;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir la tenue de ces festivités commémoratives;

CONSIDÉRANT les besoins financiers, matériels et logistiques nécessaires à la réalisation de cet événement marquant pour la communauté;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de bénévoles oeuvrant à l'organisation de l'ensemble de la programmation en collaboration avec les organismes du milieu et le soutien du Service des loisirs de la Ville;

CONSIDÉRANT que c'est le Service de trésorerie de la Ville qui verra au paiement des dépenses relatives à l'événement ainsi qu'à la perception des revenus divers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement :

- d'approprier une somme de 25 000 \$ au surplus cumulé non affecté de la Ville afin d'assumer les dépenses relatives aux fêtes du 200^e anniversaire de Saint-Pascal;
- de rendre disponibles, sans frais, les locaux municipaux ainsi que les équipements appartenant à la Ville qui seront requis pour la tenue des activités liées à cet événement, sous réserve de leur disponibilité.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-08-340

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 19.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Caroline Hudon, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière